



Servants d'autel

mardi 1er septembre 2015

Inscriptions et réinscriptions : [cliquer ici](#)

Pour être enfant de chœur :

"Ne rien préférer à l'Oeuvre de Dieu" (Règle de St Benoit)

Pour être admis :

- ▶ Avoir fait sa première Communion
- ▶ Etre âgé d'au moins 8 ans
- ▶ Savoir suivre la messe avec son missel

Les répétitions ont lieu généralement le samedi après-midi de 14h30 à 16h00, selon un calendrier donné aux enfants de chœur.



Benoit XIV s'adresse aux servants de messe

Chers servants d'autel, en réalité, vous êtes déjà les apôtres de Jésus ! Lorsque vous participez à la Liturgie en accomplissant votre service à l'autel, vous offrez à tous votre témoignage.

Votre attitude de recueillement, votre dévotion qui part du coeur et qui s'exprime dans les gestes, dans le chant, dans les réponses : si vous le faites comme il faut et non pas de façon distraite, de n'importe quelle façon, alors votre témoignage est un témoignage qui touche les hommes.

Le lien d'amitié avec Jésus a sa source et son point culminant dans l'Eucharistie. Vous êtes très proches de Jésus Eucharistie, et cela est le plus grand signe de son amitié pour chacun de nous. Ne l'oubliez pas ; et pour cela, je vous le demande : ne vous habituez pas à ce don, afin qu'il ne devienne pas une sorte

d'habitude, sachant comment il fonctionne et le faisant de façon automatique, mais découvrez chaque jour à nouveau que quelque chose de grand a lieu, que le Dieu vivant est parmi nous, que vous pouvez être proches de Lui et l'aider afin que son mystère soit célébré et atteigne les personnes.

Si vous ne cédez pas à l'habitude et que vous accomplissez votre service du plus profond de votre coeur, alors, vous serez véritablement ses apôtres et vous porterez des fruits de bonté et de service dans tous les domaines de votre vie : en famille, à l'école, pendant vos loisirs.